



LIGUE ESCRIME BASSE NORMANDIE

HORIZON 2016 ✦ EPREUVE DE LIGUE MINIMES



DIMANCHE 4 DECEMBRE 2011

Organisation de l'épreuve : **Cercle d'Esgrime de Saint-Lô.**

Lieu : Salle Fernand Beauvils - Place du Champ de Mars - 50000 - Saint LO

Horaire :

Appel des tireurs

- Epée Hommes et Dames à 9 h 30
- Fleuret Hommes et Dames à 11 h
- Sabre Hommes et Dames à 12 h 30

Scratch 15 minutes après l'appel des tireurs

Début 15 minutes après le scratch

Formule de l'épreuve

□ 1 tour de poules (constitution de poules de 5, 6 ou 7 en fonction de l'effectif des présents et du nombre de pistes)

□ tableau d'élimination directe sans repêchage.

Formule des matches

- En poules, match en 5 touches, 3 minutes
 - En élimination directe, match de 10 touches en 2 reprises de 3 minutes sans écart.
- Dans les deux cas, si égalité à la fin du temps réglementaire :
- ajouter une minute supplémentaire, le match est gagné dès la 1^{ère} touche décisive.
 - Avant la reprise du combat, l'arbitre tire au sort pour déterminer qui sera le vainqueur en cas d'égalité après cette minute supplémentaire.

Inscriptions

Elles doivent impérativement être effectuées « en ligne » sur le site de la fédération, pour le mercredi 30 novembre 2011, jusqu'à 23 h 59.

Les droits d'engagement s'élèvent à **10 € par tireur**. Application du règlement fédéral.

Si un tireur s'inscrit, il doit payer obligatoirement son droit d'engagement. En cas d'absence, c'est un représentant de son club qui devra s'acquitter de ce droit.

Un tireur non engagé dans les délais, a la possibilité de s'inscrire, auprès de l'organisateur, mais une majoration de 20 € sera appliquée, soit un droit d'engagement à 30 €. (Comité directeur du 18/10/2011)

Rappel (application du règlement sportif saison 2011 2012)

Les tireurs auront une tenue d'esgrime réglementaire de 350 Newtons, sous cuirasse 800. Les tireurs doivent avoir :

- La licence FFE doit être validée
- Le **blason bleu**, de préférence cousu sur sa veste, en haut du bras non armé, est **OBLIGATOIRE**
- Le port de la tenue tricolore est interdit, excepté si sélection européenne cadet.
- Bas blanc qui couvre entièrement la jambe pour tous les tireurs.
- Protège poitrine en matière rigide pour les filles.
- La manchette du gant recouvre au moins la moitié de l'avant bras.

Tout tireur qui ne remplira pas toutes ces règles pourra se voir refuser l'accès à la compétition.

Arbitrage

Le référent de la commission régionale d'arbitrage est Me Mallet Dominique

A partir de 4 tireurs d'un même club engagés, les clubs doivent obligatoirement fournir UN (1) arbitre au début de l'épreuve concernée, non tireur, au minimum **diplômé départemental**.

Cette épreuve est une session possible pour les évaluations régionales. Prévenir Me Mallet et la ligue avant le 20 novembre 2011.

L'indemnisation des arbitres, par la ligue, s'effectue au tarif appliqué par la Fédération, soit :

Arbitre départemental ou en formation régionale	25 €
Arbitre régional ou en formation nationale	40 €
Arbitre national B	50 €
Arbitre national A	60 €
Référent à l'arbitrage	55 €

Un arbitre qui ne reste pas jusqu'à la fin de la compétition peut se voir refuser le paiement de son indemnité.

La ligue, prend à sa charge, la prestation de la restauration sur la base d'un forfait dont le montant est fixé par le Comité Directeur de la ligue.

Directoire Technique

Il est composé de la manière suivante :

- Le Président de ligue ou son délégué : M. DANINO (vice-président de la ligue) ou Mme LOISON Myriam (présidente du Cercle d'Éscrime de Saint-Lô)
- Un membre de la Commission Régionale d'arbitrage : le référent, Me MALLET Dominique ou son délégué
- Le Conseiller Technique Régional : Me QUIVRIN Patrick ou son représentant.

Médecin

La permanence médicale sera assurée par Monsieur Laurent SIMON

Buffet

Sur place (Boissons, Gâteaux, Friandises, et c....)

Récompenses de la ligue :

Elles sont attribuées, à chaque arme, homme et dame, aux :

- 4 premiers : coupe ou trophée
- 4 suivants : médaille

De chaque arme, de chaque sexe.

Elles ne seront décernées qu'aux tireurs présents lors de la remise .

△ Application du règlement fédéral

« toutes les personnes (enseignants, accompagnateurs....) qui participent ou assistent à une épreuve d'escrime, doivent respecter l'ordre et rester sans troubler le bon déroulement de l'épreuve. Au cours des matches, personne n'est autorisé à aller près de la piste, à donner des conseils aux tireurs, à critiquer l'arbitre ou les assesseurs ou à les injurier, ou à les importuner de quelque façon que ce soit (...) L'arbitre a obligation d'arrêter immédiatement tout acte troublant le bon déroulement du match. »